



Expédition

numéro de répertoire 202X/
date du prononcé JJ/MM/2025
numéro de rôle 2X/...../D

délivrée à	délivrée à	délivrée à
le € BUR	le € BUR	le € BUR

☐ ne pas présenter à l'inspecteur

c

Tribunal de première instance francophone de Bruxelles, section civile

Procès-verbal de conciliation

Chambre des saisies
Affaires civiles

présenté le
ne pas enregistrer

Le 202X¹, à h,

En chambre du conseil de la chambre des saisies du tribunal de première instance francophone de Bruxelles,

Devant Nous,

- M. Ph. BAUDOUX / Mme C. CNOP / O. MATIYCHUK, juge des saisies au tribunal de première instance francophone de Bruxelles,
- Assisté(e) de Mme A. DECOTTIGNIES, greffière,

EN CAUSE DE :

[*Nom et adresse complète de la partie requérante, en ce compris n° BCE*]

partie requérante,
représentée par Me loco Me,
dont le cabinet est établi à
E-mail :

ET :

1. [*Nom et adresse complète de la partie, en ce compris n° RN*]

représenté(e) par Me loco Me,
dont le cabinet est établi à
E-mail :

2. [*Nom et adresse complète de la partie, en ce compris n° RN*]

représenté(e) par Me loco Me,
dont le cabinet est établi à
E-mail :

* * * * *

Conformément aux articles 732 et 733 du Code judiciaire et VII.147/24 du Code de droit économique,

Vu la requête déposée au greffe et la convocation envoyée par courriel et/ou simple lettre à chacune des parties ci-avant qualifiées,

¹ Les parties sont invitées à compléter les passages indiqués en rouge.

La demande tend à concilier les parties quant à l'exécution d'un acte notarié passé devant le notaire, de résidence à, le

Le 202X, à h,

Comparaissent :

..... pour la partie requérante

.....

.....

.....

Les parties déclarent que l'arriéré se monte à ce jour à la somme de €.

La (les) partie(s) débitrice(s) s'engage(nt) à payer l'arriéré de la manière suivante :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

étant entendu que tout retard de la part de la (les) partie(s) débitrice(s), fût-ce d'un jour, entraînera pour elle(s) la perte du bénéfice de la présente conciliation.

Sur quoi,

Nous, M. Ph. BAUDOUX / Mme C. CNOP / O. MATIYCHUK, juge des saisies

Assisté(e) de Mme A. DECOTTIGNIES, greffière

Constatons la **conciliation** telle que reprise ci-avant,
Clôtureons le présent procès-verbal et signons avec les parties.

Partie requérante

Partie(s) débitrice(s)

A. DECOTTIGNIES

Ph. BAUDOUX

C. CNOP

O. MATIYCHUK